



RALLYE CŒUR DE FRANCE RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

CONDITIONS DE DEMANDES D'ACCREDITATION MÉDIA & CONVENTION MÉDIA 2026

CONDITIONS DE DEMANDES D'ACCREDITATION MEDIA

PRESSE ÉCRITE > Sur présentation de la Carte de presse (original).
> Sur présentation de l'accord écrit (original) du rédacteur en chef du journal, avec un projet précis des futures parutions.
> Toute autre demande, non justifiée, sera refusée.

PRESSE INTERNET & RADIO > Sur présentation de la Carte de presse (original).
> Sur présentation de l'accord écrit (original) du responsable du site (le site devra être référencé et non polémique, avec un projet précis des futures parutions)
> Toute autre demande, non justifiée, sera refusée.

PRESSE TV > Idem presse écrite.
> Aucun accord pour les prises de vues internet (accord financier éventuel).

ATTACHÉ.E DE PRESSE ÉQUIPE > Selon accords conventionnels.

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES ACCRÉDITATIONS

Demande formulée AU PLUS TARD 10 jours avant le Rallye Cœur de France. Toute autre demande, sauf cas exceptionnels, sera refusée.
Si le responsable presse FFSA et le responsable presse organisateur émettent un avis défavorable, la demande sera refusée.

En cas de litige, l'avis du responsable presse FFSA primera.

Information de la délivrance ou non de l'accréditation communiquée aux intéressés par courrier électronique par le représentant presse de l'organisateur, sous réserve de l'accord du représentant presse FFSA.

Distribution des accréditations par l'organisateur.

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES CHASUBLES

Sur présentation de la carte de PHOTOGRAPHE DE PRESSE (document original).

Sur présentation de l'accord écrit (original) du rédacteur en chef du journal, avec un projet précis des futures parutions de photos.

Aucun accord pour les photographes commerciaux et Internet (excepté accord financier avec l'organisateur). Aucune chasuble délivrée pour les accrédités presse écrite.

Les chasubles sont fournies par l'organisateur et sont les seules validées sur le Rallye Cœur de France.

CONVENTION MEDIA

Je soussigné.e,,
travaillant pour le compte de

accepte les termes de la présente convention entre le signataire et l'organisation du 29^e Rallye Cœur de France et déclare **être en possession d'une assurance responsabilité civile professionnelle et accident ou être couvert par l'assurance de mon mandataire** en cours de validité pendant le déroulement **29^e Rallye Cœur de France, du vendredi 25 septembre au dimanche 27 septembre 2026**, et ce tant pour moi-même que pour les membres de mon équipe.

Je m'engage sur l'honneur ainsi que les membres de mon équipe :

- à ne pas attenter d'actions judiciaires et ou pénales à l'encontre de l'organisation, des représentants du 29^e Rallye Cœur de France si un accident ou un incident survenait sur moi-même et/ou un membre de mon équipe pendant le déroulement de l'épreuve ;
- à respecter les consignes de sécurité, et notamment à se placer uniquement dans les Zones Public (ZP) définies par l'organisation ;
- à porter la chasuble et le badge délivré par le service presse du Rallye Cœur de France. L'officiel ou le membre des forces de l'ordre se réserve le droit de refuser l'autorisation d'accès en cas d'absence de toute preuve d'accréditation ;

En aucun cas, l'ASAC ACO Cœur de France et Cœur de France Organisation, ni les officiels du Rallye Cœur de France ne seront responsables de mon/notre insécurité pendant le déroulement de l'épreuve.

Je m'engage auprès de Cœur de France Organisation à lui faire parvenir le fruit de mon travail sur le 29^e Rallye Cœur de France (photos, vidéos, articles de presse ou lien média, etc...) dans un délai le plus proche, sous peine de ne plus être accrédité l'année suivante.

DATE :

SIGNATURE, précédée de la mention « Lu et approuvé » manuscrite :

LIEU :